

Le point de l'actualité de la semaine : 008/2024 :

**Par André Dulou 156^{ème} SR, responsable de la revue de presse
Défense de l'UNION-IHEDN**

A la une aujourd'hui : Leçon inaugurale du cycle confrontations et recompositions stratégiques par le général d'armée Thierry Burkhard (Diploweb, Gabrielle Gros, Louis Gauthier, Thierry Burkhard)

Synthèse pour *Diploweb.com* de la conférence du général d'armée Thierry Burkhard, chef d'état-major des armées françaises, par Gabrielle Gros

Richelieu, qui avait le souci de la maîtrise de l'information, s'est en particulier distingué par sa capacité à inscrire son action dans le temps long. Dans son sillage, le général d'armée Thierry Burkhard, chef d'état-major des armées françaises, rappelle que pour continuer à peser, il est impératif d'anticiper afin de saisir des sujets, d'agir et de se positionner. Trois éléments sont ici explorés : l'environnement stratégique, les bouleversements stratégiques à l'œuvre et la réponse des armées à ces états de fait. En premier lieu l'environnement stratégique se comprend aujourd'hui par quatre marqueurs appuyant son importance. Il faut d'abord voir la dynamique de la force dans le contexte du retour du rapport de force comme mode de règlement des conflits. Le moyen d'imposition de la volonté d'un État est de plus en plus le recours à la force ; le Haut Karabagh qui fut une question réglée en 24 heures en est un exemple. L'escalade des moyens et la recherche de la létalité via l'artillerie et les frappes en profondeur, témoignent de cette dynamique. De même l'emploi du nucléaire est une question rapidement revenue au centre de la dialectique dans le cadre de l'extension des domaines d'emploi des forces. L'emploi de la force est probablement aussi lié à une atténuation de l'ordre international qui peine à réguler les conflits, preuve en est le poids déclinant des résolutions de l'ONU.

<https://www.diploweb.com/Video-Lecon-inaugurale-du-cycle-confrontations-et-recompositions-strategiques-General-d-armee-T.htm/>

<https://www.youtube.com/watch?v=tcBuDmThY1E&t=3630s>

0-

Les actualités de défense, avec cet article, paru au Journal officiel, sur le comité de défense de zone :

Nouvel article R-1311-25 du Code de la défense (Journal officiel du 23 février 2024)

« Art. R. 1311-25. - Le préfet de zone de défense et de sécurité préside le comité de défense de zone.

« Ce comité comprend le préfet délégué pour la défense et la sécurité, les préfets des départements et, dans la zone de défense et de sécurité Sud, le préfet de police des Bouches-du-Rhône, le directeur régional des finances publiques dont la circonscription comprend le chef-lieu de la zone de défense et de sécurité, l'officier général de zone de défense et de sécurité, s'il y a lieu le général commandant de zone terre et l'amiral commandant l'arrondissement maritime, le général commandant territorial de l'armée de l'air et de l'espace, le général commandant la défense aérienne et les opérations aériennes, le général commandant la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité, le chef d'état-major de zone de défense et de sécurité, le ou les chefs de

service de la police nationale désignés à cet effet par le préfet de zone de défense et de sécurité, les délégués de zone de défense et de sécurité représentant les services déconcentrés des ministères et le directeur général de l'agence régionale de santé de zone.

« Le préfet de zone de défense et de sécurité peut également associer aux travaux du comité, en tant que de besoin, les chefs des services déconcentrés de l'Etat, les commandants de région et de groupement de gendarmerie, le ou les directeurs départementaux des services d'incendie et de secours intéressés et, le cas échéant, les représentants des collectivités territoriales.

« Le comité de défense de zone peut se réunir dans une formation restreinte de commission de défense économique dont la composition est arrêtée par le préfet de zone de défense et de sécurité. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, cette commission est présidée par le directeur régional des finances publiques dont la circonscription comprend le chef-lieu de la zone de défense et de sécurité. »

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049184586>

Le Rafale porté au standard F4.1 a désormais « acquis sa pleine capacité opérationnelle » (OPEX 360, 24 février 2024, Laurent Lagneau)

En mars 2023, le Centre d'expertise aérienne militaire [CEAM], basé à Mont-de-Marsan, fit savoir qu'il venait de recevoir un premier chasseur-bombardier Rafale porté au standard F4.1 et que l'Escadre de chasse et d'expérimentation 1/30 « Côte d'Argent » allait sans tarder le mettre à l'épreuve.

Puis, à l'issue d'une campagne d'essais menés notamment dans les domaines de la guerre électronique et de l'armement ayant mobilisé les centres d'expertise DGA Essais en vol, DGA Maîtrise de l'information, DGA Techniques aéronautiques et DGA Essais de missiles, la Direction générale de l'armement [DGA] annonça qu'elle venait de prononcer la qualification de cette nouvelle version du Rafale. Mais celle-ci ne fut adoptée par l'armée de l'Air & de l'Espace [AAE] qu'en août.

« Document signé du sous-chef 'plans – programmes' de l'AAE, l'adoption est un cadre réglementaire permettant aux forces de faire voler un nouveau standard avion, qualifié au préalable par la DGA, alors que certains équipements doivent encore être expérimentés. Cette décision offre l'opportunité, pour le personnel navigant, de débiter l'entraînement sur les nouvelles fonctionnalités qu'apporte le nouveau standard tout en optimisant l'emploi des ressources », avait alors expliqué le ministère des Armées.

Plus précisément, cette décision constituait un premier jalon vers la mise en service opérationnelle [MSO] du Rafale F4.1. Cependant, il faudra encore patienter pour que celle-ci soit effective.

<https://www.opex360.com/2024/02/24/le-rafale-porte-au-standard-f4-1-a-desormais-acquis-sa-pleine-capacite-operationnelle/>

Openbox TV et Alain Juillet – La France : cible de la guerre économique (Le Portail de l'IE, 19 février 2024, Agathe Bodelot)

Dans leur dernier épisode diffusé le 16 février dernier sur *OpenBox* TV, Alain Juillet et Claude Medori compilent les réflexions clés des différentes émissions sur l'intelligence économique. Le constat est amer, puisqu'il désigne la France comme une véritable cible de la guerre économique qui se joue à l'échelle mondiale.

« *La guerre économique est partout. On ne peut plus gagner la guerre militaire sans un accompagnement économique qui finalise l'opération* » explique Alain Juillet au début de la dernière émission diffusée sur *Openbox TV*. Sanctions économiques, guerre d'influence et manipulation de l'information incarnent ces nouvelles armes pour mettre à genoux ses adversaires, qui sont issues de l'intelligence économique (IE). Cette discipline portée par une poignée d'acteurs a émergé en France dans les années 1990, et bien qu'extrêmement stratégique et d'intérêt sociétal, elle n'a entraîné que peu d'engouement chez les politiques.

L'Intelligence économique, ou la gestion de l'information stratégique

Victime d'une traduction hasardeuse ou d'un désintérêt profond, le concept d'intelligence économique est peu connu en France et reste encore aujourd'hui un sujet de niche porté par une poignée de personnalités. Pourtant beaucoup d'acteurs font de l'IE sans le savoir, à travers de nombreux métiers de l'information qui gagneraient à être coordonnés entre les secteurs public et privé.

« L'intelligence économique, ce sont toutes ces techniques qui nous permettent de regarder tout ce qui se passe d'intéressant, de sélectionner le plus utile, d'en faire la synthèse, et à partir de là d'obtenir des renseignements qui vont être utiles pour que le décideur puisse prendre la bonne décision. »

Alain Juillet, ancien haut responsable chargé de l'intelligence économique auprès du Premier Ministre

A travers certaines de ses émissions, Alain Juillet analyse le dessous des cartes des attaques économiques subies par l'industrie française ces trente dernières années, dont la défense est une cible privilégiée. Le géo politologue met aujourd'hui en exergue la naïveté de la France face à ses partenaires commerciaux qui ne sont pas des amis, mais bien des alliés avec leurs propres intérêts.

<https://www.portail-ie.fr/univers/analyse-strategique-les-methodes-et-outils/2024/openbox-tv-et-alain-juillet-la-france-cible-de-la-guerre-economique/>

Les relations internationales :

Avant, pendant, après ? La guerre en Ukraine dans *La Revue internationale et stratégique* (IRIS, 23 février 2024, Marc Verzeroli)

Avant la guerre : Près d'un quart de siècle après la fin de l'Union soviétique, quels étaient les principaux « défis russes » ? Autoritarisme, récit national, identité, économie, démographie, corruption, politique étrangère, etc. : un dossier dirigé par Arnaud Dubien permettait d'en saisir certains parmi les principaux, juste avant les événements de 2014 en Ukraine, dont Igor Delanoë dressait les enjeux en mer Noire. Vingt-cinq ans après la chute du mur de Berlin, *La Revue internationale et stratégique* a fait paraître le texte de l'ancien président de l'Union soviétique Mikhaïl Gorbatchev, qui alertait sur le « risque d'une nouvelle guerre froide ». La même année, Jean de Gliniasty, ancien ambassadeur de France en Russie, dressait pour sa part un état des lieux des relations entre l'Occident et la Russie depuis 1989, alors que Jean-Arnault Dérens, rédacteur en chef du *Courrier des Balkans*, revenait sur les « guerres du droit » et le parallèle entre Kosovo et Crimée, notamment dans la rhétorique russe. Outre ces relations extérieures de la Russie, et particulièrement avec la France, Hélène Carrère d'Encausse nous parlait, en 2015 également, à l'occasion du centième numéro de la Revue, de l'identité et de la société civile russes.

Entre « émergence » et remise en cause du monopole occidental sur la puissance, Arnaud Dubien revenait ensuite sur le rattrapage économique et la

résurgence de la puissance russe. Principal slogan de la politique de Vladimir Poutine, la verticale du pouvoir est l'un des meilleurs résumés du fonctionnement du système politique russe et de ses ambiguïtés, ainsi que l'expliquait Clémentine Fauconnier.

<https://www.iris-france.org/183715-avant-pendant-apres-la-guerre-en-ukraine-dans-la-revue-internationale-et-strategique/>

<https://www.courrierinternational.com/article/guerre-en-ukraine-a-kiiev-le-g7-salue-l-extraordinaire-resistance-du-peuple-ukrainien>

https://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_223087.htm?selectLocale=fr

Levée de la plupart des sanctions contre le Niger par la Cédéao: «le coût social a été très élevé» (RFI, 25 février 2024, avec Serge Daniel)

Les chefs d'État des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao), réunis samedi à Abuja, ont décidé de lever les sanctions imposées à Niamey après la prise du pouvoir par le régime militaire. Une décision notamment motivée par des « *raisons humanitaires* ».

Après la décision de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao), réunie en sommet extraordinaire à Abuja samedi 24 février, quasiment toutes les sanctions officielles et économiques contre Niamey vont désormais être levées, à part des sanctions individuelles et politiques qui restent en place.

Concrètement, cet arbitrage va entraîner la fin de la fermeture des frontières terrestres et aériennes entre le Niger et les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) et de la Cédéao, la fin de l'interdiction de survol de la zone de l'Uemoa par le Niger, ainsi que la fin de la suspension de toutes les transactions commerciales entre les pays de l'Uemoa et le Niger. Surtout, cette décision marque la fin du gel des avoirs financiers et monétaires de l'État du Niger à la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (Bceao), énumère notre correspondant régional, **Serge Daniel**.

Un choix politique pour la survie de la Cédéao

Le choix par la Cédéao de prendre cette mesure ce week-end questionne, d'autant qu'il était question de demander la libération du président nigérien Mohamed Bazoum avant de lever les sanctions. Mais simplement, la Cédéao avait le dos au mur. Les sanctions frappaient avant tout les populations concernées ; elles étaient devenues impopulaires car elles devaient servir à faire plier la junte, ce qui n'a pas été le cas.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240225-lev%C3%A9e-de-la-plupart-des-sanctions-contre-le-niger-par-la-c%C3%A9d%C3%A9ao-le-co%C3%BBt-social-a-%C3%A9t%C3%A9-tr%C3%A8s-%C3%A9lev%C3%A9>

L'engagement du Hezbollah auprès du Hamas et ses conséquences pour le Liban (THE Conversation, Jihane Sfeir)

Dès le lendemain de l'attaque du Hamas contre Israël du 7 octobre dernier, le Liban a été entraîné dans le conflit sur sa frontière Sud contrôlée par le Hezbollah, qui a tiré des roquettes sur le territoire de l'État hébreu en solidarité avec le mouvement palestinien. Israël a répliqué par des bombardements soutenus visant les positions du

Hezbollah au Liban. Depuis, les combats n'ont cessé de s'intensifier, au point qu'une escalade vers une guerre totale qui embraserait l'ensemble de la région apparaît comme un scénario crédible aux yeux de nombreux observateurs et d'une partie significative de la population libanaise.

Dans un discours diffusé le 16 février le secrétaire général du Hezbollah, Hassan Nasrallah, a défié Israël en annonçant qu'il ne renoncera pas au combat et en martelant :

« L'ennemi paiera le prix du sang de nos femmes et de nos enfants qui ont été tués dans le Sud. Le prix du sang sera le sang ; pas des avant-postes, des équipements de surveillance ou des véhicules militaires. »

Cette déclaration implique que la milice chiite ne ciblera plus uniquement des positions militaires, mais également des civils. La veille, une frappe de drone contre des responsables du Hezbollah à Nabatiyeh avait fauché une famille au premier étage de l'immeuble visé.

<https://theconversation.com/lengagement-du-hezbollah-aupres-du-amas-et-ses-consequences-pour-le-liban-224013>

Sur le plan de l'économie, cet article sur la délocalisation vers les Etats-Unis :

Le dernier grand producteur de panneaux solaires d'Allemagne se délocalise aux États-Unis (Euractiv, 23 février 2024, Nikolaus J Kurmayer)

Le fabricant suisse de panneaux solaires Meyer Burger fermera son usine de Freiberg pour se concentrer sur ses sites de production américains — un coup dur pour l'UE, qui voit sa capacité globale de production de panneaux solaires réduite d'environ 10 %.

Après une chute de 90 % du cours de ses actions à la suite d'une reprise éphémère en 2018 et de plusieurs années de pertes, l'entreprise suisse fermera ses usines en Allemagne à partir du mois de mars, les actionnaires de la société imputant les difficultés de l'entreprise à la concurrence chinoise et à l'absence de mesures de protection en Europe.

« L'absence de protection européenne contre la concurrence déloyale de la Chine met en péril près de quatre années de travail acharné de la part d'employés exceptionnels en Europe », a déclaré vendredi (23 février) le conseil d'administration de Sentis, principal actionnaire de l'entreprise, dans un communiqué.

<https://www.euractiv.fr/section/energie-climat/news/le-dernier-grand-producteur-de-panneaux-solaires-dalle-magne-se-delocalise-aux-etats-unis/>

Le budget des armées ponctionné de 105 M€ de crédits (HOME FOB, 22 février 2024, Nathan GAIN)

Une fois encore, les armées s'en sortent bien. Des 10 Md€ de coupes budgétaires annoncées en début de semaine par le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, « seuls » 105 M€ de crédits et autant en autorisations d'engagement seront ponctionnés sur les dépenses militaires.

Actées au travers d'un décret publié ce jeudi au Journal officiel, ces « annulations budgétaires » auront globalement ménagé le volet défense. Au contraire de l'écologie

et du travail, qui feront respectivement une croix sur plus de 2 Md€ et 1,1 Md€. Gendarmes, policiers et autres acteurs de la sécurité devront quant à eux se passer de plus de 231 M€ de crédits.

Global, l'effort a été jugé nécessaire pour contrebalancer le ralentissement de la croissance française, révisée de 1,4% à 1% pour 2024. « *Tous les ministères contribueront à hauteur de ce qu'ils représentent dans le budget national* », annonçait Bruno Le Maire dimanche dernier. Une logique qui, à première vue, n'aura pas eu de conséquence majeure pour le ministère des Armées, pourtant bénéficiaire d'une hausse de 3,3 Md€ pour parvenir au budget record de 47,2 Md€.

<https://www.forcesoperations.com/le-budget-des-armees-ponctionne-de-105-me-de-credits/>

Vol de cartes bancaires au DAB : quelle est cette nouvelle arnaque qui vise les seniors ? (Econostrum, 25 février 2024, Inès Chekirine)

Une nouvelle forme d'arnaque consistant en le vol de cartes bancaires au niveau des distributeurs automatiques de billets (DAB) sévit depuis quelques semaines à Rodez, dans l'Aveyron. Le forfait qui se produit généralement pendant les week-ends. Selon la gendarmerie, la majorité des victimes sont des personnes âgées.

Un nouveau tour de passe-passe au distributeur automatique

Cette région vient, en effet, enregistre un nombre croissant de vols de cartes bancaires. Ces incidents ont généralement lieu durant les week-ends, lorsque les établissements bancaires sont fermés. La raison est que cette période enregistre un flux de clients devant les DAB, augmentant ainsi le nombre de victimes potentielles. Selon la gendarmerie de la région, les arnaqueurs ciblent principalement les personnes d'un certain âge, considérées comme une proie facile pour leur manque de familiarité avec les nouvelles technologies.

S'agissant du mode opératoire, l'escroc commence par détourner l'attention de la personne âgée, en lui expliquant que le DAB est en panne. Il lui explique, par la suite, que pour pouvoir effectuer un retrait, il est nécessaire d'introduire à nouveau son code confidentiel. Il finit donc de lui assurer que la carte est avalée par l'appareil et qu'il faudrait, donc, attendre l'ouverture de la banque pour la récupérer. Et comme c'est le week-end, la victime n'aura d'autre choix que de quitter les lieux. C'est là qu'il procède au vol de la **carte bancaire**.

<https://econostrum.info/arnaque-distributeur-automatique-gendarmerie/>

Lire avec intérêt cet article concernant la sécurité intérieure :

Carcassonne : des peines de six mois à quatre ans de prison prononcées (Gendinfo, 24 février 2024, la Rédaction)

Vendredi 23 février 2024, la cour d'assises spéciale de Paris a prononcé le verdict du procès des attentats de Trèbes et Carcassonne, au cours duquel sept accusés – six hommes et une femme âgés de 24 à 35 ans – étaient jugés. Des peines allant de six mois à quatre ans de prison ont été prononcées.

Le 23 mars 2018, dans le département de l'Aude, des attaques terroristes commises près de Carcassonne, puis lors de la prise d'otages dans le Super U de Trèbes, avaient coûté la vie à quatre personnes, dont l'officier de gendarmerie Arnaud Beltrame, et blessé quinze autres.

Le procès de ces attentats s'est déroulé du 22 janvier au 23 février 2024. Sept personnes de l'entourage du terroriste comparaissaient devant la cour d'assises spéciale de Paris. Le verdict a été rendu ce vendredi 23 février, dans la soirée.

Marine P., 24 ans, ancienne petite amie de l'assaillant Radouane Lakdim, tué lors de l'assaut des forces de l'ordre au Super U de Trèbes, a été condamnée à cinq ans de prison, dont deux avec sursis probatoire, pour association de malfaiteur terroriste. Une peine assortie d'une mesure socio-judiciaire pendant deux ans, et d'une injonction de soins pendant trois ans.

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/gendinfo/actualites/2024/proces-des-attentats-de-trebes-et-carcassonne-des-peines-de-six-mois-a-quatre-ans-de-prison-prononcees>

Et quelques articles de fond et d'actualité :

Littérature, séries télé, architecture, cet engouement pour le Moyen Âge qui nous vient du XIX^e siècle (Revue Conflits, 25 février 2024, Isabelle Durand)

La représentation du Moyen-Âge est née dans l'Europe romantique du XIX^e siècle. Cela a fixé nos imaginaires et notre façon de voir et de comprendre cette période.

Le 15 avril 2019, l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris suscitait une vague d'émotion et un élan de solidarité mondial. Conséquence inattendue de cette catastrophe, les ventes du roman de Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris*, s'envolaient, nouveau signe de l'engouement contemporain pour le Moyen Âge.

Médiévalisme effréné

Depuis plus de 40 ans, on assiste à une floraison de marchés et de banquets médiévaux, de spectacles comme celui du Puy du Fou ressuscitant des tournois de chevalerie et des démonstrations de fauconnerie, d'animations estivales dans des châteaux autour de l'herboristerie ou de la calligraphie, à quoi il faudrait ajouter des succès romanesques comme celui du *Nom de la Rose* d'Umberto Eco (1980), et dans un autre genre, celui du film *Les visiteurs* (1993), plus récemment le succès de la série *Game of Thrones* ou de *Kaamelott*, tout cela manifeste à l'évidence un attrait certain pour le Moyen Âge, ou tout au moins pour certains aspects d'un Moyen Âge fortement fantasmé.

Dans le domaine pictural, on peut noter le succès des expositions de peintres préraphaélites, qui revendiquaient à la fin du XIX^e siècle des modèles antérieurs à la Renaissance. Nous sommes bien dans l'ère du médiévalisme, terme mis à l'honneur notamment par Vincent Ferré et objet d'un récent dictionnaire (2022).

Une fascination issue du Romantisme

Mais d'où vient cette mode médiévale ? C'est dans le romantisme du début du XIX^e siècle qu'il nous faut chercher l'origine de cette fascination. Les grandes figures qui hantent encore notre imaginaire, comme le chevalier Ivanhoé ou le monstre Quasimodo attaché à sa cathédrale sont nées sous la plume des écrivains romantiques. C'est en effet en 1819 que le romancier écossais Walter Scott publie son célèbre roman, qui devient très vite un modèle pour les romantiques français.

<https://www.revueconflits.com/litterature-series-tele-architecture-cet-engouement-pour-le-moyen-age-qui-nous-vient-du-xix%e1%b5%89-siecle/>

Des traces d'un logiciel espion ont été retrouvées dans les téléphones de fonctionnaires européens (L'usine digitale, 24 février 2024, Alice Vitard)

Les téléphones de deux membres de la sous-commission "Sécurité et défense" ont été infectés par un logiciel espion, d'après un email envoyé par le Parlement européen aux fonctionnaires. Ils sont donc appelés à faire contrôler leurs terminaux pour vérifier l'étendue des éventuels dégâts provoqués par cette nouvelle infection. Après Pegasus, Candiru et Predator, les logiciels espions prolifèrent et la réglementation actuelle ne semble pas suffisamment efficace pour y faire face.

A quelques mois des élections européennes en juin 2024, cette nouvelle ne risque pas de faire baisser la pression en matière de sécurité informatique. "Des traces" d'un logiciel espion ont été trouvées dans les téléphones de deux fonctionnaires lors d'un contrôle de routine, membres de la sous-commission "Défense et sécurité" (Subcommittee on Security and Defence, SEDE) du Parlement européen.

Le motif et les conséquences de cette intrusion n'ont pas été dévoilés. Le risque est que les faits et gestes des deux victimes aient été scrutés depuis l'installation du logiciel et jusqu'à sa découverte. Des données potentiellement très sensibles pourraient avoir été dérobées.

<https://www.usine-digitale.fr/article/des-traces-d-un-logiciel-espion-ont-ete-retrouvees-dans-les-telephones-de-fonctionnaires-europeens.N2208607>

Parus au journal officiel :

Décret n° 2024-139 du 23 février 2024 relatif au dépôt de plainte par voie de télécommunication audiovisuelle

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049192245>

Décret n° 2024-140 du 23 février 2024 modifiant divers décrets intéressant la direction générale de l'armement

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049192394>

Rapport relatif au décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049184262>

Décret n° 2024-133 du 21 février 2024 relatif à l'état-major des armées et à l'état-major de l'armée de l'air et de l'espace

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049184586>

Arrêté du 21 février 2024 fixant la liste des commandements organiques spécialisés relevant du major général de l'armée de l'air et de l'espace

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049184662>